

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Piscine en plein air **Ouverture le 17 mai 2025**

Les baigneurs et autres amateurs de bronzage naturel peuvent se réjouir. La piscine plein air de Saint-Imier ouvrira le samedi 17 mai 2025 à 9 heures.



La piscine en plein air est prête à accueillir les baigneurs

La piscine en plein air de Saint-Imier accueillera ses premiers baigneurs le samedi 17 mai 2025. Le Conseil municipal espère vivement que les baigneurs trouveront satisfaction à fréquenter cette nouvelle infrastructure.

Pour cette nouvelle saison, le Conseil municipal a le plaisir d'annoncer que la buvette se nommera désormais la Paillotte de Saint-I. Elle sera tenue par un nouveau gérant, M. Jimmy Ren, domicilié à Sonvilier et très impliqué dans la vie locale et régionale. Le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue et plein succès dans cette nouvelle fonction. Il espère qu'il saura ravir les papilles de chacun et rendre ce lieu convivial et familial.

Pour rappel, les enfants qui ne sont pas titulaires du CSA (contrôle de sécurité aquatique) et qui ne sont pas en possession de la carte remise à la réussite de l'examen n'ont pas accès seuls à l'infrastructure. Ils doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Les directives d'utilisation ont également été revues pour correspondre à la nouvelle infrastructure. Un exemplaire pour consultation sera disponible à la caisse de la piscine en plein air, sur le site internet de la Municipalité de Saint-Imier (www.saint-imier.ch) ou directement auprès des gardes-bains. Il n'y aura plus d'affichage à l'entrée, leur teneur étant trop importante.

Nous remercions également les clients de faire preuve d'égard envers le personnel de gardiennage qui met tout en œuvre pour garantir la sécurité et le bon vivre ensemble.

Différentes manifestations seront organisées tout au long de l'été. Elles seront annoncées en temps voulu sur les réseaux sociaux de la Municipalité.

Le Conseil municipal souhaite à toutes et tous un bel été au sein de la piscine en plein air.
(cm)

Nonagénaires

Le 8 mai 2025, Corentin Jeanneret, maire, et Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus à la Rue du Soleil 18 pour célébrer le 90^{ème} anniversaire de François Broquet.

Le 12 mai 2025, Etienne Geiser, conseiller municipal, et Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus à la Rue de la Clef 36 pour célébrer le 90^{ème} anniversaire d'Adelheid Wahli.

Les représentants des autorités ont eu le plaisir de leur remettre l'attention destinée aux nonagénaires. (cm)

Représentations du Conseil municipal

L'Exécutif a été représenté le 9 mai, à Vallorbe, à l'assemblée générale du RVAJ. Il a pris part le 13 mai, à Saint-Imier, à l'assemblée générale de l'association des sociétés locales et à la remise des mérites imériens. (cm)

Ramassage du papier samedi 17 mai

Ce samedi 17 mai en matinée, les jeunes footballeurs du Team Vallon sillonneront les rues de Saint-Imier pour le traditionnel ramassage du vieux papier. Il est rappelé que journaux, magazines, illustrés et prospectus doivent être déposés au bord de la route en paquets ficelés.
(cha)

Comptes 2024 de la Municipalité de Saint-Imier

Un résultat faussement satisfaisant

L'exercice 2024 de la Municipalité de Saint-Imier boucle avec un compte général légèrement déficitaire de quelque 90'000 francs. Toutefois, il s'agit d'être très prudent avec ces résultats, puisque cet équilibre s'explique par des revenus extraordinaires et des dépenses moins importantes que prévues.

La délégation composée de Corentin Jeanneret, député-maire et Mario Castiglioni, administrateur des finances, venue présenter les comptes 2024 ce mercredi 14 mai appelle à la prudence et nuance le résultat. C'est une année qualifiée de faussement satisfaisante par son maire, Corentin Jeanneret. En effet, le résultat légèrement déficitaire du compte général ne traduit pas la réalité du déficit structurel de la commune imérienne. Cela s'explique presque exclusivement par des revenus extraordinaires uniques. L'endettement demeure préoccupant et a explosé. Les dettes avec intérêts ont augmenté pour se situer à un peu plus de 32 millions de francs à fin 2024.

Pour rappel, le budget prévoyait un déficit de près de 1.6 million de francs. Le résultat 2024 présente donc une amélioration de près de 1.5 million de francs. Si l'on analyse les comptes, il ressort que des rentrées supplémentaires et des dépenses moins importantes que prévues sont enregistrées pour 1.5 million de francs. Ainsi, l'entier de l'amélioration est expliqué, ce qui démontre bien que le déficit structurel est toujours actuel.

Des rentrées d'impôts plus hautes que prévues

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est meilleur que prévu ; contrairement à l'année passée, l'impôt sur le revenu des personnes morales a largement dépassé les pronostics escomptés. En effet, près de 2.7 millions de francs supplémentaires ont été encaissés pour les impôts communaux généraux. Toutefois, il s'agit d'être très prudent. Après avoir pris contact avec des gros contribuables imériens, il ressort que ce regain n'est que passager et qu'il faudra certainement rembourser dès cette année des montants perçus en trop. Compte tenu de ce qui précède, le financement spécial destiné aux impôts, a été alimenté de 1.5 million de francs et présente un solde de 4 millions de francs. Ce montant est à disposition pour atténuer, à moyen terme et en cas de besoin, la baisse des rentrées fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Plan de mesures financières à poursuivre

L'Exécutif imérien entend poursuivre les mesures déjà annoncées. Il s'agit notamment de l'audit mené par Compas Management au sein de l'administration. Les résultats seront connus à fin juin 2025. Les mesures préconisées permettront de résorber une partie du déficit structurel de quelque 3 millions de francs. Cela dit, il convient de rester réaliste : toutes les mesures ne permettront pas de résorber l'entier du déficit, ou alors il en résulterait des coupes importantes dans les subventions et les prestations de la population. C'est pourquoi le sujet de l'augmentation de la quotité d'impôt sera à nouveau au cœur des débats cet automne dans le cadre de l'élaboration du budget 2026.

Compte tenu de ce qui précède, l'exercice 2024 peut être qualifié de satisfaisant, tout en sachant que des éléments importants, notamment l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, pourront avoir des effets négatifs sur les comptes à venir. Le résultat nettement meilleur d'1.5 million de francs par rapport au budget ne traduit pas la réalité du déficit

structurel et démontre la difficulté des pronostics quant aux rentrées fiscales. L'endettement demeure préoccupant et toutes les pistes permettant de résorber le déficit structurel (réduction des dépenses, hausse de la fiscalité) doivent être poursuivies.

Une fois révisés, les comptes communaux pour l'année 2024 devront encore être approuvés par le Conseil de ville dans sa séance de juin prochain. (cm)

Saint-Imier, le 14 mai 2025